

Motion du personnel des SSIAD - SAAD - EHPA du C.C.A.S de la Ville du Mans, relayée par le syndicat CGT des Territoriaux du Mans

Les personnels des services de Soins Infirmiers à Domicile, d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées, relevant du C.C.A.S de la Ville Mans, sont actuellement en action pour réclamer, au même titre que leurs collègues des Ehpad, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant de 183 € nets mensuels. Cette revalorisation salariale émane du Ségur de la santé, dont certains acteurs du social et médico-social sont exclus.

Le syndicat Cgt des Territoriaux du Mans, accompagne ces agents dans leur démarche, pour dénoncer cette inégalité de traitement. Il s'agit là d'une mesure injuste et inéquitable car ces personnels exercent les mêmes métiers, ont les mêmes grades, et rencontrent les mêmes difficultés, dans l'exercice de leurs missions, que leurs collègues bénéficiant de cette revalorisation. Comment peut-on accepter de voir sa rémunération évoluer ou non en fonction de son lieu de travail ?

Cette différence de traitement provoque des disparités au sein des services et établissements, et génère un légitime sentiment d'incompréhension et de démotivation.

De plus, cette mesure, bien qu'exclusivement d'ordre national, va fortement pénaliser les collectivités territoriales, car elle risque d'induire, à court terme, d'importantes difficultés de recrutement de personnel dans le secteur du domicile.

Le gouvernement depuis plus d'une année, ne cesse de vanter les mérites des professionnels du social et médico-social, d'honorer leur présence, leur écoute, leur dévouement auprès de nos aînés, mais n'hésite pas à en exclure une partie d'un dispositif visant à les valoriser. La reconnaissance au travers des mots c'est bien mais ça ne suffit pas !

C'est pourquoi, l'ensemble des personnels "oubliés du Ségur" et le syndicat Cgt des Territoriaux du Mans, vous demandent de déposer cette motion à vos prochains Conseil Municipal et Conseil d'Administration et de la transmettre aux différents Ministères en charge de faire valoir les droits.